



Les reproductions individuelles qui composent l'oeuvre d'art « *Elle que j'aime, ma région* », réalisée dans le cadre du projet **Courtepointe Culture Maskinongé**, ont été remises aux mairesses et maires de la région, le 14 février dernier.

MRC en bref - 19 février 2024

1. Bon coup de la MRC : Camping du Parc - Décembre 2023
2. Bon coup de la MRC: Pigale Impression - Janvier 2024
3. Lancement du nouveau site Web de l'Agroa Desjardins
4. Appel de projets culturels - Fonds d'initiatives culturelles 2024
5. Vidéo promotionnelle de la MRC de Maskinongé
6. Remise des reproductions du projet *Courtepointe Culture Maskinongé*
7. Lancement de l'appel de projets afin de promouvoir et de favoriser la mobilité durable
8. Une plus grande souplesse pour le PRIMEAU
9. Appel à projets pour la requalification collective de bâtiments vacants ou sous-utilisés
10. Retour sur la séance du conseil du 14 février 2024

1 - Bon coup de la MRC: Camping du Parc

Les mairesses et maires de la MRC de Maskinongé sont heureux de remettre le Bon coup du mois de décembre 2023 au Camping du Parc de Saint-Mathieu-du-Parc pour deux distinctions reçues lors du 26e Gala des Prix de l'Excellence de Camping Québec.

L'entreprise a décroché le titre de Camping de l'année, soit le plus prestigieux prix de l'industrie du camping au Québec. [Lire la suite>>](#)



Sur la photo : Sébastien Roberge et Sandra Savard, propriétaires du Camping du Parc de Saint-Mathieu-du-Parc, Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc et Audrey Pichette, conseillère en développement d'entreprises à la MRC de Maskinongé.

2 - Bon coup de la MRC: Pigale Impression

Les mairesses et maires de la MRC de Maskinongé sont heureux de remettre le Bon coup du mois de janvier 2024 à Matthieu et Jean-François Tremblay, propriétaires de Pigale Impression, pour leur investissement de 625 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements spécialisés afin d'améliorer l'efficacité de l'entreprise.

En opération depuis 1991, Pigale est une imprimerie commerciale située à Louiseville qui œuvre pour le compte d'autres imprimeries ou pour toute organisation qui désire des produits imprimés de tous genres. [Lire la suite>>](#)



Sur la photo : Matthieu Tremblay, copropriétaire de Pigale Impression, Yvon Deshaies, maire de Louiseville, Jean-François Tremblay, copropriétaire de Pigale Impression et Audrey Pichette, conseillère en développement d'entreprises à la MRC de Maskinongé.

3 - Lancement du nouveau site Web de l'Agroa Desjardins



La MRC de Maskinongé est très heureuse d'annoncer la mise en ligne du tout nouveau site Web de sa centrale agroalimentaire régionale Agroa Desjardins.

Ce nouvel outil a pour objectif d'offrir des repères aux producteurs et transformateurs agroalimentaires de la région qui souhaitent découvrir ou utiliser cette infrastructure unique et les services qui y sont offerts.

Fruit d'un important travail réalisé à l'interne par l'équipe du Service des communications, en collaboration avec le Service de développement économique et du territoire de la MRC, le site présente une interface conviviale et une arborescence épurée qui facilite la recherche d'informations.

Il est possible de consulter le nouveau site Web en se rendant sur :
agroadesjardins.com

4 - Appel de projets culturels - Fonds d'initiatives culturelles 2024



Parmi les projets financés l'an dernier, la MRC a soutenu la Programmation culturelle de Just'En Art.

Cette année encore, la MRC de Maskinongé souhaite promouvoir les arts et la culture, par le biais d'un fonds qui vise à soutenir des initiatives culturelles sur le territoire.

La MRC de Maskinongé invite donc les organismes à but non lucratif et les municipalités du territoire à soumettre un projet visant à rendre la culture accessible à tous les citoyens dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles 2024.

Les prochaines dates limites de dépôt des projets sont : **13 mai, 12 août et 11 novembre 2024** (sous réserve de disponibilité des fonds).

Les conditions d'admissibilité ainsi que le formulaire de demande se trouvent à l'adresse <https://mrcmaskinonge.ca/culture/fonds-initiatives-culturelles/>.

Pour lire le communiqué de presse, cliquez [ici](#).

5 - Vidéo promotionnelle de la MRC de Maskinongé



Les municipalités et employeurs pourront utiliser cet outil pour faire la promotion du territoire.

Place aux jeunes Maskinongé lançait, le 25 janvier dernier, sa toute nouvelle vidéo promotionnelle du territoire de la MRC de Maskinongé.

Cette vidéo met en valeur les opportunités sur le territoire telles que l'employabilité, la proximité des services et les loisirs que l'on peut pratiquer. Le projet de tournage a débuté en début d'année 2023, afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire et des saisons.

Les municipalités, les partenaires de Place aux jeunes Maskinongé et les employeurs pourront utiliser cet outil pour promouvoir le territoire aux personnes intéressées à venir s'installer dans la MRC de Maskinongé.

[Le lien de la vidéo](#) se retrouve dans la section « S'établir » sur le site web du Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé. Sa réalisation a été rendue possible grâce au financement de la MRC de Maskinongé et de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

6 - Remise des reproductions du projet Courtepointe Culture Maskinongé



Kathleen Albert, artiste de Sainte-Ursule, Paul Carbonneau, préfet de la MRC de Maskinongé et Jennifer St-Yves-Lambert, agente de développement culturel et touristique à la MRC de Maskinongé.

Le 14 février dernier, l'équipe de [Culture Maskinongé](#) a procédé à la remise des reproductions individuelles qui composent l'oeuvre d'art « *Elle que j'aime, ma région* » réalisée dans le cadre du projet **Courtepointe Culture Maskinongé**, par l'artiste ursuloise Kathleen Albert, aux mairesses et maires de la région.

Les municipalités auront donc l'opportunité d'installer le tableau qui représente leur localité dans un endroit de leur choix.

Puis, la représentation artistique et exceptionnelle des 17 municipalités qui forment notre belle MRC sera exposée en permanence dans la salle du conseil!

«Les projets de développement culturel que nous portons comme MRC ont un réel impact pour nos artistes locaux. Continuons à les encourager quand nous voulons embellir nos municipalités, quand nous organisons des activités et quand nous avons besoin d'une bonne dose de créativité. Ils sont plein de talents et ils méritent de rayonner. », a souligné Paul Carbonneau, préfet.

«L'artiste Kathleen Albert de Sainte-Ursule a vraiment su représenter cette idée dans son concept : un fil conducteur qui relie chaque ville et village ensemble pour en faire un tout cohérent et magnifique, comme notre région», a mentionné Jennifer St-Yves-Lambert, agente de développement culturel et touristique à la MRC.

Nous sommes fiers de ce beau projet !

7 - Lancement de l'appel de projets afin de

promouvoir et de favoriser la mobilité durable



La vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, invite les organismes admissibles au Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) à déposer leurs demandes d'aide financière dès maintenant, et ce, jusqu'au 30 avril 2024.

Le programme a pour objectif général d'accroître, chez les citoyens et les entreprises, la connaissance des solutions existantes et innovantes de mobilité durable afin d'en favoriser l'usage. Ainsi, il soutient les demandeurs admissibles (milieu municipal, organismes à but non lucratif, coopératives et communautés autochtones) dans la réalisation d'activités dans ce sens. Celles-ci peuvent inclure la production de capsules vidéo et de campagnes de publicité sur divers médias ou encore la mise en œuvre de programmes employeurs visant à encourager leur personnel à utiliser le transport actif ou collectif dans leurs déplacements.

Doté d'un budget de 8,1 M\$, le programme MobilisActions est financé dans le cadre de la Politique de mobilité durable - 2030 du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Politique gouvernementale de prévention en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le programme MobilisActions est en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

8 - Une plus grande souplesse pour le PRIMEAU

Programme d'infrastructures municipales d'eau



Soucieux d'être à l'écoute des municipalités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a récemment apporté des améliorations au PRIMEAU 2023.

Lancé en avril 2023 et doté d'une enveloppe de 2,4 milliards de dollars, le nouveau PRIMEAU permet aux municipalités de réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, au bénéfice de leurs citoyennes et citoyens et de l'environnement.

Principales améliorations :

Travaux dans la même tranchée

Le jumelage d'aides financières accordées pour des travaux réalisés au sein d'une même tranchée est désormais permis, qu'il s'agisse de travaux relatifs à des infrastructures vertes, à la gestion des eaux pluviales ou encore à la mobilité durable.

Applicable au volet 2 – Renouvellement de conduites.

Travaux techniquement complexes

Toutes les municipalités, quel que soit le nombre d'habitantes et habitants, peuvent se qualifier pour obtenir une aide financière supplémentaire concernant les travaux techniquement complexes, équivalente à un montant de 450 \$ par mètre linéaire.

Applicable au volet 2 – Renouvellement de conduites.

Versement de l'aide financière basé sur la présentation annuelle d'une attestation des dépenses approuvée

L'attestation des dépenses basée sur l'avancement des travaux vient se substituer à la réclamation de dépenses partielle. Cette façon de faire garantit un versement annuel aux municipalités, tout en réduisant leur charge de travail puisque l'attestation des dépenses est déjà exigée annuellement.

Applicable au sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux.

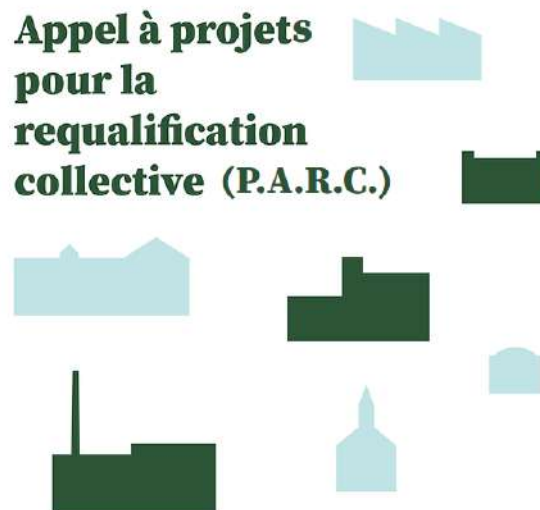
Advenant qu'un contrat de construction ait été octroyé avant la date de signature de la lettre de promesse d'aide financière

Seules les dépenses associées au contrat de construction octroyé avant l'émission de la promesse seront jugées non admissibles au remboursement de l'aide financière (au lieu que soit jugé non admissible le projet dans son entièreté).

Ces ajustements accorderont davantage de souplesse aux municipalités qui souhaitent se prévaloir du programme. Pour connaître tous les changements apportés au PRIMEAU 2023, veuillez consulter le [Guide du PRIMEAU 2023](#).

Pour toute question, vous pouvez écrire à primeau2023@mamh.gouv.qc.ca.

9 - Appel à projets pour la requalification collective de bâtiments vacants ou sous-utilisés



Vous avez un projet de requalification d'un bâtiment ou d'un site comportant plusieurs bâtiments vacants ou sous-utilisés en projets immobiliers collectifs et vous avez besoin d'une expertise professionnelle pour vous accompagner dans vos démarches ? Votre projet pourrait être sélectionné pour bénéficier d'une aide financière pour un accompagnement par des entreprises d'économie sociale en aménagement (EESA).

Dans le cadre du Plan d'action pour la requalification collective (P.A.R.C.), le regroupement en Économie sociale et solidaire en aménagement (ESSA) veut soutenir les organismes et les entités municipales qui souhaitent réaliser des projets de requalification et qui amorcent leur phase de planification et d'avant-projet. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage et d'accompagnement aux organismes participants.

Grâce au Programme de soutien à l'économie sociale, volet déploiement des secteurs stratégiques en économie sociale, soutenu financièrement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), cinq projets de requalification de bâtiment ou de site comportant des bâtiments vacants ou sous-utilisés se verront octroyer une aide financière de 42 000 \$ chacun. Les organisations bénéficiaires devront fournir un minimum de 18 000 \$ pour bénéficier d'un accompagnement d'une valeur minimum de 60 000\$. L'aide financière permet de réaliser des études d'avant-projets variées, allant d'un plan financier à des études de faisabilité ou encore des aménagements légers pour stimuler l'appropriation citoyenne, le tout réalisé par des entreprises d'économie sociale en

aménagement (EESA) à la suite d'un jumelage.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

10 - Séance du conseil du 14 février 2024

Administration et gestion financière

Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Le conseil a accepté de renouveler son contrat d'assurances de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 15 mars 2024 au 15 mars 2025 au montant de 60 270 \$ + tx.



Emprunt temporaires

Le conseil a autorisé la prolongation des emprunts temporaires au 30 juin 2024 concernant les deux prêts suivants:

- Prêt au montant de 8 000 000 \$ dont le solde s'élève à 1 676 943,95 \$ par le règlement d'emprunt 288-21 échu depuis le 31 décembre 2022
- Prêt au montant de 1 650 000 \$ par le règlement d'emprunt 260-18 échu depuis le 31 décembre 2022

Règlement 296-24 relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024

Le conseil a adopté le Règlement numéro 296-24 établissant les modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2024.

La Corporation TGV Net Mauricie (Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy)

Le conseil a autorisé la signature d'un contrat de 5 ans avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour la location et l'entretien d'un lien de fibres optiques.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Le conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière de 162 638 \$ avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le financement du transport collectif de la MRC de Maskinongé.



Aménagement du territoire

Concordance des règlements d'urbanisme des municipalités

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 307 modifiant le règlement de zonage et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Paulin.

Conformité des règlements d'urbanisme des municipalités

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 2023-258 modifiant le plan d'urbanisme et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 2023-259 modifiant le règlement de zonage et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 2023-09 modifiant le plan d'urbanisme et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Le conseil a approuvé le Règlement numéro 308 constituant la cinquième modification du règlement de zonage révisé numéro 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018) et a autorisé l'émission du certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Paulin.

Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé

Demande de la Municipalité de Saint-Paulin - Inclusion et exclusion de la zone agricole

Le conseil a refusé la demande de modification du schéma d'aménagement déposée par la Municipalité de Saint-Paulin.

Dérogation mineure - Lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection d'environnement ou de bien-être général

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé - Propriété du 160, chemin du Lac Rita

Le conseil est d'avis que la dérogation mineure accordée par le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, pour la propriété du 160, chemin du Lac Rita, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

Règlement régional visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

Rapport annuel de 2023 des permis émis en vertu des règlements 221-11 et 293-23

Le conseil a pris acte du dépôt du rapport annuel 2023.



Gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier en terres publiques

Adoption du rapport annuel des activités pour 2023

Le conseil a adopté le rapport annuel des activités couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.



changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le conseil a autorisé l'octroi du contrat au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) pour réaliser le projet « MRC de Maskinongé – En mode solutions nature » dont le but est de documenter les aléas climatiques et les risques reliés aux îlots de chaleur et aux précipitations abondantes pour la population afin de cibler des solutions d'adaptation aux changements climatiques, et ce, pour un montant de 104 925,00 \$ plus les taxes applicables. Ce projet est subventionné à la hauteur d'un maximum de 139 444 \$ dans le cadre du programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Gestionnaire des milieux humides et hydriques

Le conseil a approuvé la nomination de monsieur Samuel Plouffe, inspecteur municipal, à titre de personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la Ville de Louiseville.

Le conseil a approuvé la nomination de monsieur François Lussier, directeur des travaux publics, à titre de personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Le conseil a approuvé la nomination de madame Diane Pelletier, inspectrice en bâtiment et environnement, à titre de personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Boniface.

Développement économique et du territoire

Fonds régions et ruralité

Volet 2 - Le conseil a autorisé la signature de la nouvelle Entente sectorielle PDAMM 2024-2027 spécifiant les contributions financières des partenaires.

Volet 2 - Le conseil a accepté de verser une aide financière de 28 000 \$ à la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé pour le projet « Soutenir l'optimisation de la mobilité dans la MRC ».

Volet 2 - Le conseil a accepté de verser une aide financière de 50 000 \$ à Country Pop 103.1 pour le projet « Informons la MRC ».

Volet 3 - Le conseil a approuvé le nouveau libellé de la composition du Comité directeur de l'entente Signature Innovation.

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

Dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Maskinongé verse une aide financière aux municipalités ou organismes municipaux qui souhaitent réaliser des projets ayant pour effet de contribuer de façon significative à améliorer la qualité de vie des citoyens de la région.

Charette

Nouveau bâtiment des loisirs

Somme allouée de 72 795,76 \$ sur un coût total de 776 400 \$



La construction de la bâtisse des loisirs de Charette va bon train.
Crédit photo: Le Nouvelliste / Sylvain Mayer

Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants

Le conseil a accepté le dépôt de la candidature de la MRC de Maskinongé pour l'obtention des prix de reconnaissance «Un Québec sans racisme» et «Ulrick Chérubin».

Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé

Municipalité de Saint-Paulin

Le conseil a majoritairement et de façon exceptionnelle autorisé le partage des frais avec la Municipalité de Saint-Paulin afin de représenter la municipalité poursuivante devant la cour supérieure au sujet d'un jugement de la Cour municipale.

Nominations

Le conseil a nommé Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, comme représentante de la MRC de Maskinongé au comité de vigilance d'Énercycle.

Le conseil a nommé Benoit Duquette, technicien en informatique, représentant de la MRC de Maskinongé au conseil d'administration de la Corporation TGV NET Mauricie.

Ressources humaines

Embauche

Le conseil a autorisé l'embauche de madame Sarah Cuillerier-Serre au poste de Coordinatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire. Son entrée en fonction est prévue le 11 mars 2024.

Le conseil a également autorisé le Service technique à effectuer les démarches visant à faire l'embauche d'un stagiaire en technologie du génie civil pour la prochaine période estivale, soit pendant quatre mois.

Sécurité incendie

ICO Technologies inc.

Le conseil a accepté le renouvellement du contrat de support annuel avec ICO Technologies au montant de 9 266,23 + tx.

Service technique

Planification du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Le conseil a approuvé l'offre de service de Techni-Consultant pour obtenir de l'accompagnement dans l'élaboration du Plan d'intervention dans le cadre du volet *Planification du programme d'aide à la voirie locale* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Demandes d'appui

Le conseil a appuyé les journaux locaux et régionaux dans leur mission et souhaite sensibiliser le gouvernement à soutenir financièrement ces médias qui desservent notre communauté.

Le conseil a appuyé la Corporation de transports collectifs et le Transport adapté de la MRC de Maskinongé dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière dans deux volets du Fonds pour les solutions de transport en milieu rural d'Infrastructure Canada.

Le conseil a appuyé l'OBVRLY et sa demande visant l'installation d'une station automatisée de suivi de la météo et du couvert de neige dans le bassin versant de la rivière du Loup.

Le conseil a appuyé la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et sa demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines.

Le conseil a appuyé la MRC de Matawinie et sa demande de modification aux prolongations des délais accordés en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le conseil a appuyé la Fédération québécoise des municipalités et ses démarches en matière de négociation concernant le renouvellement du programme de la taxe sur

l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028).

RENDEZ-VOUS ISO-RH

La quête du bonheur au travail : mission possible!

Activité interactive visant à démystifier le concept de bonheur au travail.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur ce concept et ses manifestations au travail tout en explorant les leviers à votre disposition pour cultiver le bonheur dans votre milieu, inscrivez-vous dès maintenant!

21 février 2024
8 h - 13 h
Porte de la Mauricie, Yamachiche

Conférencier spécial
Bruny Surin

Pour inscription : www.ccimm.ca/activites

En partenariat avec :
M2ÊTRE Groupe de recherche sur la motivation et le mieux-être au travail
UQTR Université du Québec à Trois-Rivières
ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Logos: Québec, CCIMM (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ), SADC, MRC DE MASKINONGÉ, Cje CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC de Maskinongé, MRC Maskinongé

Le bulletin MRC en bref est produit par le Service des communications de la MRC de Maskinongé.

Pour plus d'information : communication@mrc-maskinonge.qc.ca



651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
819 228-9461
mrcmaskinonge.ca



This email was sent to joel.dion@mrc-maskinonge.qc.ca

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

MRC de Maskinongé · 651, boul. Saint-Laurent Est · Louiseville, QC J5V 1J1 · Canada

